

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE RETHONDES

SESSION ORDINAIRE EN DATE DU 17 MARS 2017



Présents : Monsieur Desmarest, Maire

Messieurs Six, Lecat, Breffel, Littière, Halleur, Braule.

Mesdames Commun, Derenty, Ferro, Perdrieau.

Absents excusés et représentés : Mesdames Berton, Gardinier ; Messieurs Chevalier, Berte

Secrétaire : Monsieur Six.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE

Section de fonctionnement : excédent de 42 185.39 €uros

Section d'investissement : déficit de 21 416.64 €uros

Excédent global : 20 768.75 €uros

Voté à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA M49 (Budget de l'Assainissement)

Section d'exploitation : déficit de 8 812.88 €

Section d'investissement : excédent de 15 772.43 €uros

Excédent global : 6 959.55 €uros

Voté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE

Section de fonctionnement : 507 714.40 €uros en dépenses et en recettes

Section d'investissement : 165 282.92 €uros en dépenses et en recettes

Voté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA M49

Section d'exploitation : 79 309.52 €uros en dépenses et en recettes

Section d'investissement : 107 402.28 €uros en dépenses et en recettes

Voté à l'unanimité

Les comptes de gestion du receveur pour l'année 2016, pour le budget de la commune et le budget de l'assainissement, présentent des résultats identiques aux comptes administratifs communaux et sont votés à l'unanimité.

TAUX DES TROIS TAXES : identiques à 2016

Commune Taxe d'habitation : 3.58 % - Foncier bâti : 12.50 % - Foncier non bâti : 47.30 %

C. C. Attichy Taxe d'habitation : 3.20 % - Foncier bâti : 05.50 % - Foncier non bâti : 16.26 %

Voté à l'unanimité

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal décide de prendre sur l'excédent de fonctionnement (article 002) la somme de 50 000 €uros afin de l'affecter au compte 1068.

CONTRAT ELODIE COULON

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décide de renouveler le contrat de Madame Elodie COULON.

RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS – M49

Le Conseil Municipal, ouï les explications de Monsieur Le Maire, décide à l'unanimité de ne pas appliquer ce mécanisme comptable pour la Commune de Rethondes (Service Assainissement pour l'année 2017).

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Opposition au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes des Lisères de l'Oise.

COTISATION AACFA

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'Association des Anciens Combattants Franco-Américains pour un montant de 20 €uros à l'année. Cette somme sera prévue au budget primitif de 2017.

TARIF PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal décide d'augmenter le tarif du périscolaire. Au 1^{er} septembre 2017, le tarif sera de 2 € de l'heure au lieu d'1.90 €

TARIFS CIMETIERE

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs du cimetière, au 1^{er} septembre 2017, comme suit :

30 ans : 140 € / 50 ans : 270 € / Jardin du Souvenir : 300 € / Columbarium : 1 700 €

TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs de la salle polyvalente, au 1^{er} septembre 2017, comme suit :

Rethondes : 195 € / Extérieur : 320 € / Vin d'honneur : 105 €

MARQUAGE AU SOL

Le Conseil Municipal décide de faire le marquage au sol (places parking...) de la traversée du village par l'Entreprise MARQ'OSOL pour un montant de 2 225 €

INSTALLATION DE CAMERAS

Modification et renouvellement du dispositif de vidéo-surveillance existant.

ACHAT PHOTOCOPIEUR

Acquisition d'un nouveau photocopieur pour un montant de 3 100 € HT

ENQUETE PUBLIQUE LAFARGE

Avis favorable à la demande présentée par la Société Lafarge Granulats France en vue d'exploiter une carrière alluvionnaire à Choisy au Bac.

REPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTREE DU GRAND MARECHAL

Suite aux deux cambriolages, et par mesure de sécurité, il a été décidé à l'unanimité par le Conseil Municipal d'allouer une aide financière de 1 700 € pour le remplacement de la porte d'entrée ainsi que l'installation d'un rideau de fer.

REGLEMENTS CIMETIERE ET ESPACE CINERAIRE

Approbation des règlements par l'ensemble du Conseil Municipal

INDEMNITE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une indemnité complémentaire pour élections à la secrétaire de Mairie.

FRAIS DE DEPLACEMENT MONSIEUR HALLEUR

Monsieur Halleur s'est déplacé en novembre 2016 et février dernier sur Beauvais et Senlis (Médiathèque de l'Oise) dans le cadre de la Rentrée littéraire 2016 et du Festival contes d'automne 2017, le Conseil Municipal décide de lui rembourser ses frais de déplacements.

ELECTION DU MAIRE

Elu maire à la majorité absolue : Monsieur Jean-Jacques LECAT

ELECTION DU MAIRE-ADJOINT

Elu maire-adjoint à la majorité absolue : Monsieur Gérard DESMAREST

DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déléguer un certain nombre de décisions au Maire pendant le reste du mandat.

DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE-ADJOINT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déléguer un certain nombre de décisions au Maire-Adjoint pendant le reste du mandat.

OISE TRES HAUT DEBIT

La fibre optique devrait arriver dans notre village courant 2019.

PONT DU FRANCPORT

Le pont est en cours de construction... Il sera livré, en théorie, courant juillet 2017.

Fait à Rethondes, le 18 mars 2017
Le Maire,